



Ministère des Affaires sociales, de la Santé et Droits des femmes
Direction générale de la cohésion sociale
Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes

Synthèse de l'actualité

Du 29 mars au 20 avril 2015

Action institutionnelle

Système de santé : des avancées importantes pour les droits des femmes

Le **projet de loi de modernisation de notre système de santé** a été adopté en première lecture à une très large majorité par l'**Assemblée nationale** le 14 avril. Il contient de nombreuses avancées pour les droits des femmes. « *Cette loi s'inscrit dans l'action résolue du gouvernement en faveur de l'égalité femmes-hommes et c'est pour moi une grande fierté* », a déclaré la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, Marisol TOURAINE, sur le site **aufeminin.com**. Lutte contre l'anorexie, meilleur accès à la contraception, amélioration de l'accès à l'IVG par une offre de proximité garantie, parité dans les agences sanitaires, etc. L'égalité entre les femmes et les hommes devient un des objectifs de la politique nationale de santé (lire page 12).

[Retrouver une infographie pour en savoir plus sur notre site](#)

Le gouvernement s'engage pour lutter contre le harcèlement sexiste dans les transports

Pascale BOISTARD, secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, a reçu le 16 avril 2015 l'avis du **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** (HCEfh) sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun (synthèses des 31 octobre, 23 décembre 2014 et 13 février 2015). Soulignant que le harcèlement sexiste auquel les femmes doivent faire face dans l'espace public est un fait inacceptable, Pascale BOISTARD a présenté les actions qu'elle souhaite développer : sensibiliser pour changer les comportements, se réapproprier l'espace public, alerter efficacement, former pour mieux réagir. [Une infographie a été mise en ligne sur notre site](#) pour présenter les axes de travail pour lutter contre le harcèlement des femmes dans les transports. Bien que massif, le phénomène est mal connu et largement minimisé ou normalisé. Dans ce premier avis institutionnel sur le sujet, le HCEfh appelle à une action déterminée de l'Etat, des collectivités territoriales et des sociétés de transport. Il recommande un **Plan national d'action** « Stop au harcèlement sexiste et aux violences sexuelles sur toute la ligne » reposant sur trois orientations : « *Définir et mesurer le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans l'espace public* », « *Agir au niveau des opérateurs de transports* » et « *Agir au niveau des pouvoirs publics* ». Ces trois orientations sont déclinées en 15 recommandations. Selon le HCEfh, le plan permettra de mieux connaître le phénomène, pour mieux le reconnaître et le combattre. Maillon clé de la liberté des femmes, les transports ne doivent plus être la chasse gardée des harceleurs, mais le véhicule de la mixité et de l'égalité (lire aussi page 14).



[Retrouver les 15 recommandations du plan et l'avis dans son intégralité](#)

Conseils départementaux : la présence des femmes progresse, mais du chemin reste à faire



La ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, et la secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes, saluent la mise en place des premiers **conseils départementaux** paritaires de l'histoire de la République. « *La première réunion des conseils départementaux est l'occasion de constater l'accès massif des femmes à ce niveau de responsabilités. Je salue les progrès réalisés. Chaque fois que la gauche a gouverné, elle a fait progresser*

l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités et s'est engagée pour le renouvellement démocratique. Le nombre encore très faible de présidentes élues aujourd'hui à la tête des départements nous montre le chemin qu'il reste à parcourir », a déclaré Marisol TOURAINE.

[Retrouver le communiqué des ministres](#)

Marisol TOURAINE rappelle l'importance de protéger les personnes prostituées

Alors que le **Sénat** a achevé, en présence de Pascale BOISTARD ([retrouver le discours de la ministre lors de l'examen de la proposition de loi](#)), l'examen en séance publique de la **proposition de loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel**, Marisol TOURAINE, [dans un communiqué du 31 mars](#), regrette la régression des droits des femmes dans le texte adopté. Elle rappelle l'importance de ce texte qui



doit protéger les personnes prostituées et construire une société où l'argent ne permettra plus de légitimer la violence. « *Il est temps que la France se dote des outils législatifs qui permettent de protéger les personnes prostituées et de faire reculer ces réseaux, dans un cadre qui garantira leur accompagnement sanitaire et social* », déclare la ministre qui rappelle enfin sa détermination à agir au quotidien pour le respect des principaux fondamentaux de dignité humaine et d'égalité entre les femmes et les hommes. La proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture, et modifiée par le Sénat, revient donc à l'**Assemblée nationale**. Après modification, le texte est maintenant intitulé « [proposition de loi visant à la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, contre le proxénétisme et pour l'accompagnement des personnes prostituées](#) » (lire également page 14).

Application de la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle



Un [décret n° 2015-354 du 27 mars 2015](#) relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France, a été publié au **Journal officiel** du 29 mars. [Une circulaire n° 5780/SG du 2 avril 2015](#) relative à la mise en œuvre de la parité entre les femmes et les hommes au sein des

commissions administratives vient compléter le décret et a été mise en ligne sur **Légifrance**. Le texte précise les modalités d'application au 1^{er} mai 2015 du décret du 27 mars : champ des commissions concernées, personnes soumises à l'obligation de procéder à des nominations paritaires et modalités de mise en œuvre. Dans un communiqué du 30 mars Marisol TOURAINE et Pascale BOISTARD se félicitent de la publication de ce décret et soulignent que le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes s'applique désormais aux autorités administratives indépendantes, aux fédérations sportives ou encore aux ordres professionnels. Marisol TOURAINE précise qu'à l'occasion de l'examen du projet de loi de modernisation de notre système de santé, elle a souhaité que le secteur sanitaire devienne exemplaire en la matière. Elle défendra un amendement du gouvernement permettant de garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux instances de gouvernance des institutions sanitaires, dont les agences régionales de santé (ARS).

Feuille de route pour l'égalité de l'Éducation nationale

Nous signalons la mise en ligne des différentes **feuilles de routes ministérielles** sur notre site (synthèse du 20 mars). À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Najat VALLAUD-BELKACEM, a présenté un état des lieux et annoncé de nouvelles mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine éducatif et universitaire.



[Retrouver l'information sur le site de l'Éducation nationale](#)

Le plafond de verre dans les ministères



On cherchait l'année dernière une enquête du ministère de la Fonction publique citée par **Acteurs publics** (synthèse du 9 juillet 2014). Grâce à la **VIGIE Voltaire** (Veille Informationnelle et Gestion de l'Intelligence Economique), nous l'avons trouvée ! Ce rapport (daté finalement d'octobre 2014), titré « Le plafond de verre dans les ministères. Une analyse de la fabrication organisationnelle des dirigeant-e-s », présente les conclusions d'une recherche financée par la DGAFP dans le cadre de l'appel d'offres sur « Les carrières des dirigeants dans la fonction publique de l'État. Approche qualitative des inégalités entre hommes et femmes ». Il est le résultat d'une enquête sociologique auprès d'une centaine (deux tiers de femmes, un tiers

d'hommes) de cadres dirigeant-e-s et supérieur-e-s de deux administrations générales de Bercy et deux administrations générales des ministères sociaux. Ce travail permet de comprendre et d'expliquer les raisons de la persistance d'inégalités femmes-hommes dans la haute fonction publique, particulièrement dans les postes les plus valorisés. Pour ce faire, l'étude prend en compte les normes organisationnelles de construction de carrières de dirigeants et leurs effets genrés, mais questionne également les incidences des évolutions récentes de l'administration.

[Retrouver le rapport sur le portail de la Fonction publique](#)

Femmes citoyennes d'hier et d'aujourd'hui.

La **Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat** organise un colloque le **mardi 19 mai** pour commémorer le premier vote des femmes, le 29 avril 1945, sur le thème « femmes citoyennes d'hier et d'aujourd'hui ». Ce colloque, consacré aux citoyennes d'hier et d'aujourd'hui, sera l'occasion, à travers le thème « citoyennes d'hier », de rappeler l'histoire de l'ordonnance du 21 avril 1944, dont l'article 17 a rendu les femmes électrices et éligibles, et de faire le point sur 70 ans d'exercice de ce droit par les femmes. À travers le thème « citoyennes d'aujourd'hui », il permettra aussi de faire témoigner de leur engagement des femmes politiques élues, de sensibilités différentes et exerçant des responsabilités diverses. Cette manifestation, ouverte par Gérard LARCHER, président du Sénat, et introduite par Chantal JOUANNO, présidente de la délégation aux droits des femmes, sera constituée de trois tables rondes.

[Retrouver le programme et s'inscrire sur le site du Sénat](#)



Des femmes engagées au service de la défense de notre pays

A la suite de la rencontre avec des femmes de la Défense, organisée le 5 mars à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, un rapport d'information présenté par Corinne BOUCHOUX, Hélène CONWAY-MOURET, Brigitte GONTHIER-MAURIN, Chantal JOUANNO, Françoise LABORDE et Vivette LOPEZ, fait au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, a été mis en ligne sur le site du **Sénat**.



[Retrouver le rapport sur le site du Sénat](#)

Activité de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale en 2014,

La loi du 12 juillet 1999 qui a institué les délégations parlementaires aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a prévu qu'elles établissent, « *chaque année, un rapport public dressant le bilan de leur activité et comportant, le cas échéant, des propositions d'amélioration de la législation et de la réglementation dans leurs domaines de compétences* ». [Lors de la séance du 1^{er} avril](#), le rapport d'activité pour l'année 2014 de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes de l'**Assemblée nationale**, présenté par la présidente Catherine COUTELLE, a été examiné. Trois parties au sommaire de ce rapport, la première partie de ce rapport est consacrée aux activités législatives de la délégation, à commencer par les textes dont elle s'est saisie, la deuxième partie du rapport d'activité concerne les travaux d'information et d'évaluation de la délégation, et la troisième partie du rapport est consacrée aux activités européennes et internationales de la délégation.

[Retrouver le rapport d'activité sur le site de l'Assemblée nationale](#)

Déchéance de leur bail des locataires sociaux auteurs de violence conjugale

Une **proposition de loi** de Philippe GOUJON et plusieurs de ses collègues visant à déchoir de leur bail les locataires sociaux auteurs de violences conjugales a été déposée à l'**Assemblée nationale** le 25 mars et a été renvoyée à la commission des affaires économiques.

[Retrouver la proposition sur le site de l'Assemblée](#)

Hommage

Disparition de Michèle MANCEAUX

Dans un communiqué du 1^{er} avril, Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a fait part de sa tristesse suite à la disparition de Michèle MANCEAUX. Ecrivaine, journaliste, éditorialiste, Michèle MANCEAUX a été une de ces pionnières qui, grâce et avec Françoise GIROUD, a mis l'écriture au service du combat des femmes. Féministe, internationaliste, Michèle MANCEAUX avait le combat pour l'émancipation humaine ancré au plus profond d'elle-même. Elle a raconté Marguerite DURAS, les femmes de la banlieue ouvrière, celles du Mozambique. Elle a raconté le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception (MLAC) et signé le Manifeste des 343 pour la légalisation de l'avortement. Sa vie durant, au plus près des femmes, elle leur a donné la parole. « *Puisse Michèle MANCEAUX encore inspirer à de nombreuses générations l'envie de lutter pour la libération de toutes et de tous* », écrit la ministre qui adresse ses sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



Dans les territoires

La région Lorraine devient territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle

La Région Lorraine est devenue le 13 avril un territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle après la signature de la convention État-Région entre Pascale BOISTARD et le président du Conseil Régional Jean-Pierre MASSERET. Pascale BOISTARD s'est rendue à Metz pour signer la convention destinée à promouvoir les initiatives en faveur de l'égalité femmes-hommes. La signature a également réuni Gilles PECOUT, recteur de l'académie de Nancy-Metz, et Michel SINOIR, directeur régional de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. La ministre a effectué une visite de l'exposition sur la mixité des métiers de l'association « Femmes d'ici et d'ailleurs » à l'Hôtel de Région.



Midi-Pyrénées : un dispositif pour renforcer l'entrepreneuriat des femmes

Lancé par la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité** (DRDFE) en Midi-Pyrénées, le plan sur l'entrepreneuriat féminin a été signé par l'État (DRDFE, DIRECCTE, Rectorat), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et le conseil régional. Il s'agit de mobiliser les structures de l'accompagnement à la création d'entreprise et les réseaux bancaires, afin de les sensibiliser aux enjeux et problématiques de l'entrepreneuriat des femmes. L'objectif est de développer des actions d'information et d'accompagnement des femmes par des réseaux professionnels, et par des actions de formation, de « mentoring » ou de « marrainage », avec l'appui d'entrepreneures expérimentées et de créatrices débutantes dans le secteur de l'entrepreneuriat social. Les modèles sociétaux restent encore ancrés dans une représentation unique de l'entrepreneur. De ce fait, les femmes qui souhaitent entreprendre sont confrontées à des obstacles qu'elles doivent analyser et intégrer dans leur démarche de création. Pour renforcer et encourager les femmes à entreprendre et surtout à aller au delà de leurs doutes, il est donc nécessaire de partager, d'apporter des modèles diversifiés de femmes dirigeantes et de valoriser ces modèles de réussite. L'action de marrainage s'inscrit dans une double dynamique, d'une part de développer les entreprises portées par des femmes, et d'autre part de proposer un programme solidaire venant bousculer les stéréotypes construits autour de l'image de l'entrepreneur-e.

[Retrouver la présentation complète du dispositif](#)

Alsace : les parcours vers l'égalité

Une initiative est lancée en Alsace avec le printemps : les « Parcours de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Sept temps forts vont se succéder dans cinq secteurs clés : l'emploi, l'industrie, l'éducation et l'orientation, la création d'entreprise et l'administration, pour valoriser les droits des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes dans la région. Après une rencontre le 6 mars autour de l'accès à l'emploi (« *parce que l'emploi est le socle de l'autonomie et de la liberté* ») et la participation de quatre Alsaciennes reçues à l'Élysée le dimanche 8 mars pour « Elles font la France », la **Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité** annonce plusieurs événements : semaine de l'Industrie autour des femmes dans l'industrie, remise des prix en faveur de la mixité des métiers, présentation de la dernière étude de l'INSEE sur la situation des femmes en Alsace, séminaire de sensibilisation à l'égalité professionnelle pour les agents des trois fonctions publiques et, enfin, remise des trophées Cap Jeunes à des jeunes entrepreneures. Ces parcours vers l'égalité entre les femmes et les hommes sont autant de manifestations pour montrer la détermination de l'État en Alsace à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un levier pour le dynamisme de la région.



Haute-Saône : égalité professionnelle dans l'industrie

Le guide « industrie nouvelle génération : dépasser les stéréotypes et agir pour la mixité et l'égalité professionnelle », réalisé en 2005 dans le cadre d'un plan d'actions en faveur de l'emploi des femmes dans l'industrie, vient d'être réactualisé en vue de la semaine de l'industrie qui s'est déroulée du 30 mars au 5 avril (synthèse du 20 mars). En Haute-Saône, un groupe de travail départemental, co-piloté par la coordinatrice à l'unité territoriale de la DIRECCTE, l'inspectrice de l'orientation à la Direction académique des services de l'éducation nationale et la **déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité**, s'est réuni afin de mobiliser les entreprises et les mettre en lien avec les établissements scolaires et les partenaires locaux de l'emploi et de la formation. L'une des actions labellisée a été l'organisation d'une table-ronde à la chambre de Commerce et d'Industrie de Haute-Saône, en présence de deux représentantes d'entreprises qui témoignent dans la brochure, et deux jeunes femmes, l'une au CFAI de Vesoul (électrotechnique) et l'autre à l'IUT de Vesoul.

[Télécharger le guide sur le site de la préfecture](#)

Haut-Rhin : hommage à une Résistante alsacienne oubliée

Qui se souvient de Laure DIEBOLD ? Cette jeune femme alsacienne née en 1915 (donc en terre allemande) fut pourtant l'une des six femmes (il y eut plus de 1 000 hommes) à obtenir la prestigieuse décoration de la Seconde Guerre Mondiale la déclarant « Compagnon » de la Libération. Impliquée dès 1940 dans la Résistance, engagée dans les réseaux clandestins, secrétaire de Jean MOULIN, arrêtée à plusieurs reprises et déportée en janvier 1944 à Auschwitz puis à Ravensbrück, où elle sera libérée par les troupes américaines en avril 1945. Pour sortir cette femme d'un injuste oubli, c'est depuis quelques années une autre femme qui s'engage, avec toute sa fougue et son enthousiasme : Anne-Marie WIMMER, écrivaine, a déjà consacré deux ouvrages à cette héroïne, et une conférence a été organisée le 4 mars dans le cadre du partenariat entre la **déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité** et la Bibliothèque des Dominicains à Colmar. Ce moment s'est poursuivi par une séance de dédicaces et un moment de convivialité, offert par l'Office départemental des anciens combattants et victimes de guerre.



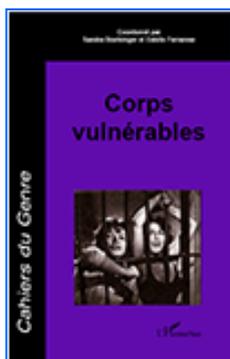
Egalité, non discrimination, féminisme

L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité

Les Presses de Sciences Po publient « L'égalité sous conditions. Genre, parité, diversité », de Réjane SENAC, politiste, chargée de recherches au CNRS-CEVIPOF, membre du comité de pilotage PRESAGE (préface de Janine MOSSUZ-LAVAU et postface de Joan W. SCOTT). « *Le genre, la parité et la diversité ne sont-ils que les nouveaux habits de l'impossible égalité ?* », se questionne l'auteure. « *Que disent les usages contemporains de la parité, de la diversité et les controverses sur la dite « théorie du genre » du principe d'égalité « à la française » ? L'analyse de rapports, de discours, de données quantitatives et d'enquêtes qualitatives montre qu'en transformant les facteurs d'exclusion puis de discrimination en facteurs d'inclusion, les politiques de promotion de la parité et de la diversité portent une égalité sous conditions de performance de la différence* ». A l'occasion du lancement de l'ouvrage, les équipes de PRESAGE et du CEVIPOF recevront Réjane SENAC à Sciences Po, **le mardi 12 mai**.



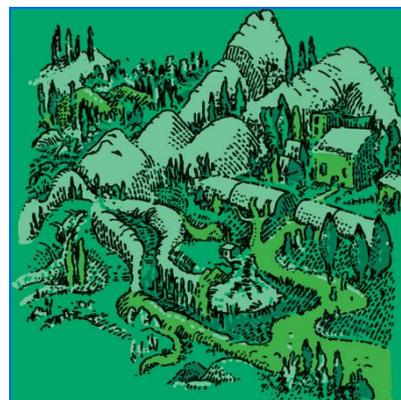
Une réflexion sur l'utilité de la notion de vulnérabilité pour le féminisme



Les **Cahiers du genre** (n° 58/2015) proposent un dossier titré « Corps vulnérables ». « *Selon quels critères considère-t-on qu'un corps est exposé à la blessure ou à la destruction, objet possible ou probable de maltraitance ou de négligence ?* », se questionnent les Cahiers. « *Pourquoi et à partir de quels éléments une personne est-elle considérée comme devant être secourue, protégée ou encore pleurée ? Quelles sont les normes politiques, éthiques, psychologiques et sociales mobilisées, les argumentations déployées, les représentations projetées, les agencements matériels qui constituent un corps en entité vulnérable ? Transdisciplinaire et transculturel, ce numéro montre que les vulnérabilités sont à la fois le fruit et la source des structures hiérarchiques de la société, et propose une réflexion sur l'utilité de la notion de vulnérabilité pour le féminisme* ».

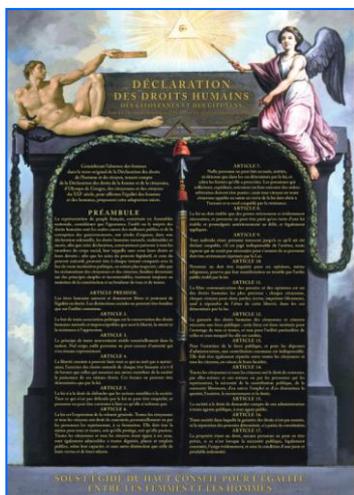
Et si les sorcières renaissaient de leurs cendres ?

Dans les années 70, « *les féministes italiennes s'étaient emparées de la sorcière pour en faire le symbole subversif de la révolte féminine* » : « *Tremate, tremate, le streghe son tornate* » (« tremblez, tremblez, les sorcières sont de retour »). **Télérama** a mis en ligne sur son site un article de Weronika ZARACHOWICZ sur le retour de la sorcière : « *longtemps persécutée, moquée ou salie, la sorcière revient aujourd'hui sous un éclairage positif. « Au pays de Descartes, ressortir la figure de la sorcière est aussi une façon de donner un grand coup de pied dans les tabous de la rationalité et de la normativité* », souligne la journaliste. « *Et de transformer les rires qui accompagnent habituellement l'évocation des sorcières en un rire qui fracasse les certitudes, un rire de sorcière. Tremblez, tremblez, les sorcières sont de retour...* » (Illustration : Yann LEGENDRE pour Télérama).



[Retrouver l'article sur le site de Télérama](#)

Lancement de l'affiche « déclaration des droits humains »



Le jeudi 2 avril à l'Assemblée nationale, **Zéromacho** a lancé officiellement son affiche de la **Déclaration des droits humains des citoyennes et des citoyens**, présentation suivi d'un débat sur le thème « Des hommes se battent pour l'égalité », dont le [compte rendu a été mis en ligne sur le blog de l'association](#). Grâce au **Figaro**, dans un article titré « [Déclaration des droits des citoyennes : le ridicule tuera-t-il la République ?](#) », nous avons appris quel risque terrible ont pris les militantes et militants de l'association... En effet, pour Laurent BOUVET, professeur de science politique, « *cette vision anti-historique et anti-humaniste présente le risque de ne plus permettre de considérer l'humanité comme une seule entité* » ! Patric JEAN, l'un des responsables de **Zéromacho**, lui a répondu dans un texte mis en ligne sur **Médiapart** : « [Laurent BOUVET, les droits humains et les petits privilèges masculins](#) ».

Pas de répit contre les publicités sexistes !

Nous avons laissé de côté quelques informations des **Chiennes de garde**. Rattrapons le retard ! À l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes, **WECAMS** (Women's European Coalition Against Media Sexism), créée par trois associations féministes spécialisées depuis longtemps dans la lutte contre les publicités sexistes, **Donne in Quota** en Italie, **Object** en Grande-Bretagne et **Les Chiennes de garde** en France, afin de mettre en commun leurs forces pour lutter, au niveau européen, contre les stéréotypes sexistes dans les publicités, ont lancé [une pétition européenne sur « Non à la pub sexiste ! »](#). Parallèlement, **Les Chiennes de garde** continuent leur travail régulier de dénonciation des publicités sexistes devant le Jury de déontologie publicitaire (JDP), qui souvent « *recule devant les annonceurs* ». L'association souligne également que l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP), qui s'enorgueillissait récemment de « *80 ans d'éthique publicitaire en France* », n'avait toujours pas donné suite à la recommandation du **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes**, reprise par Marisol TOURAINE il y a six mois, pour que le conseil paritaire de la publicité intègre une association féministe, au même titre que les associations écologistes et familiales.



Dénonciation des publicités sexistes ou dégradantes sur tout support

Tout particulier peut porter plainte devant le **Jury de déontologie publicitaire** (JDP) de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) en remplissant le [formulaire en ligne](#).

Informez les **Chiennes de garde** sur leur [formulaire de contact](#).

Et, s'il s'agit d'un programme télé ou radio, déposer une plainte devant le **Conseil supérieur de l'audiovisuel** (CSA) grâce au [formulaire en ligne](#).

Les différents signalements doivent être faits en même temps pour renforcer leurs effets. Dans tous les cas, la large diffusion d'un contenu sexiste aux partenaires, associations féministes et sur les réseaux sociaux, renforcera la plainte.

Lancement officiel de la Campagne #HeForShe en France



On a du mal à y croire : voici enfin plein d'hommes qui s'engagent pour l'égalité (synthèse du 28 mars) ! Le **Comité ONU Femmes France** a lancé officiellement la Campagne **#HeForShe** en France le 27 mars. « *Cette campagne est essentielle car l'égalité femmes-hommes ne se fera pas sans l'implication des hommes* » rappelle Miren BENGUA, présidente du Comité. Le **Comité ONU Femmes France** a mobilisé une

vingtaine de personnalités de différents secteurs de la société (politique, médias, culture, entreprises, associatifs, institutionnels, académiques) pour qu'ils encouragent d'autres hommes à s'engager et signer l'engagement **#HeForShe**.

[Retrouver le site dédié et signer la campagne](#)

Chine : menace sur les féministes

Les autorités chinoises ont libéré le 14 avril trois féministes qui avaient été arrêtées avec deux autres militantes à la veille de la Journée internationale des droits des femmes du 8 mars, a annoncé l'avocat de l'une d'elles. Les jeunes femmes se sont fait connaître ces dernières années à travers diverses actions militantes destinées à attirer l'attention de l'opinion sur des questions comme la violence conjugale et le manque de toilettes pour femmes (d'après agences).



Tunisie : femmes, le maillon fort

« Les Tunisiennes sont les plus instruites du monde musulman » : **Madame Figaro** consacre un reportage aux Tunisiennes et dresse le portrait de plusieurs d'entre elles. « Après l'attentat terroriste au musée du Bardo, les femmes sont en première ligne lors du rassemblement à la mémoire des victimes. Elles effraient les radicaux par leur liberté et se battent pour la conserver. Rencontres sur le vif avec les actrices exemplaires d'une société civile garante de la jeune démocratie ». Le magazine souligne que « les Tunisiennes livrent bataille avec une audace et une pugnacité héritées de plusieurs générations de femmes émancipées. Dotées d'un statut unique dans les pays arabes, inscrit dans le Code du statut personnel de 1956 – année de l'Indépendance – (interdiction de la polygamie, autorisation du divorce, légalisation de l'avortement, égalité juridique), elles ont farouchement défendu leurs acquis ».



[Retrouver le dossier sur le site de Madame Figaro](#)

Egalité dans la vie professionnelle

Pas de parité dans les instances sans actions de sensibilisation

Dans un communiqué du 17 avril, le **Laboratoire de l'égalité** soutient la mesure du projet de loi sur le dialogue social et l'emploi qui prévoit l'obligation d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes des élections professionnelles. Ce texte, présenté en **Conseil des ministres** le mercredi 22 avril, doit permettre de diminuer l'écart entre le nombre de femmes syndiquées et leur taux de représentation dans les instances dirigeantes.

[Retrouver le communiqué sur le site du Laboratoire de l'égalité](#)

Un portrait de la seule femme gendarme du PGHM de Chamonix

Seules trois femmes officient dans les unités d'élite des secours en montagne, les 15 **pelotons de gendarmerie de haute montagne** (PGHM) de France. C'est la seule femme membre du PGHM de Chamonix, Alice COLDEFY (photo), qui a mis la main sur la seconde boîte noire de l'Airbus 320 de Germanwings, après dix jours d'intenses recherches sur un terrain difficile. « *Un soulagement* », lâche la jeune femme à **Libération** du 3 avril, qui dresse son portrait. En septembre dernier, Alice COLDEFY est aussi devenue guide de haute montagne, rejoignant la trentaine de femmes que compte en France cette profession de 1 600 membres.



A l'université, les femmes tenues à l'écart des responsabilités

« Plus l'on monte dans l'université, moins il y a de femmes, et la situation évolue peu. En vingt ans, la part des femmes chez les maîtres de conférences (42,6 % en 2012) et chez les professeurs (23,2 %) n'aura progressé que de dix points ». **Le Monde** du 11 avril se penche sur la place des femmes dans l'université. « *A ce rythme-là, il faudra encore quinze ans pour que les femmes soient aussi nombreuses que les hommes chez les maîtres de conférences et un demi-siècle chez les professeurs !* », explique Dominique FAUDOT, présidente de la commission permanente du **Conseil national des universités**, au quotidien du soir. L'article indique qu'elle a dressé un état des lieux, résumé dans un document de travail du 6 mars 2015, intitulé « Les carrières des enseignantes-chercheuses dans l'enseignement supérieur ».

[Retrouver l'article sur le site du Monde](#)

« Hommes, femmes : modes d'emploi »

« Dans un lycée de Roubaix, des intervenants poussent les élèves à dépasser leurs idées reçues sur les métiers qui seraient pour les uns destinés aux filles, pour les autres aux garçons ». **Libération** du 14 avril raconte une expérience pour « casser les stéréotypes de genre sur les métiers » et « essayer de faire viser haut et susciter des idées ». « « A votre avis, quel métier fait-elle ? » demande le documentaliste et référent égalité garçons-filles, devant la classe de 15 élèves de seconde du Lycée Maxence-Van-Der-Meersch de Roubaix. « Un truc d'homme, sinon, elle serait pas là », dit Sofia. C'était la matinée de sensibilisation à la mixité professionnelle, jeudi dernier, comme chaque année depuis trois ans, dans ce lycée où la plupart des élèves sont d'origine modeste. On commence par le jeu de la devinette. « Maçon ! » « Pompier ! » « Policière ! » Perdu. La jeune femme brune sur l'estrade sourit, impassible. Tristan : « Mécanicien ? » Bernard : « Ferrailleuse ? » Alassana : « Menuisier ! » Gagné ». Enfin, menuisière...

[Retrouver l'article sur le site de Libération](#)

L'égalité femmes-hommes : un enjeu pour les syndicats du monde de l'éducation

Le **Centre Hubertine Auclert** et ses syndicats membres appartenant au champ de l'éducation (FSU Ile-de-France, SGEN-CFDT, Sud Education, UNSA Education, SE UNSA) organisent le **mardi 5 mai** un événement de sensibilisation intitulé « [L'égalité femmes-hommes : un enjeu pour les syndicats du monde de l'éducation](#) ». Profitons-en pour citer « une vie d'engagements » sur le site **50/50** : un portrait de la syndicaliste et féministe Annick COUPE.



« *Annick COUPE obtient son bac à 17 ans puis elle entre à la Fac de lettres de Caen en 1970 où en dehors de faire la fête, elle milite au PCMLF, une organisation maoïste. Issue d'un milieu de petits commerçants gaullistes. Mai 68 est passé par là. C'est la première étape d'un parcours qui confond syndicalisme et féminisme* », raconte le site.

[Retrouver le portrait d'Annick Coupé sur le site 50/50](#)

Une enquête sur les femmes de plus de 45 ans dans le monde de l'entreprise

Dans le cadre d'une collaboration avec le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, **Force Femmes** lance une grande enquête sur l'emploi des femmes de plus de 45 ans.

[Retrouver l'enquête sur le site de Force Femmes](#)

Parité et vie politique

L'UMP nouvelle formule se convertit à la parité

« Les membres du futur bureau politique du nouveau parti seront élus sur des listes "chabadabada". Une petite révolution pour l'UMP », annonce **Le Journal du dimanche** du 15 avril. Le journal indique que, selon Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, « l'instance dirigeante du nouveau parti qui sera porté sur les fonts baptismaux le 30 mai prochain sera paritaire ». Profitons en pour signaler le portrait que dresse **Le Figaro** du 30 mars de Lydia GUIROUS, secrétaire nationale à la laïcité de l'UMP (photo), « féministe convaincue », qui « milite pour une assimilation à l'ancienne. Ce qui lui vaut l'inimitié de certains qui l'accusent de renier ses origines », indique le quotidien.



Election des président-e-s des conseils départementaux

Si la proportion de femmes élues dans les **conseils départementaux** est passée de 16 à 50 %, loi oblige, celle des présidentes de ces conseils n'a pas connu la même évolution : elle passe de 6 % à 10 % à l'issue du « troisième tour », jeudi 2 avril. Seules 8 femmes ont été élues ou réélues présidentes d'assemblées départementales. Elles rejoignent les deux présidentes qui n'étaient pas concernées par ces élections, Anne HIDALGO (PS) à Paris et Josette MANIN (BPM, gauche) en Martinique. A droite, la seule présidente sortante, l'UDI Nassimah DINDAR, a été réélue à La Réunion, tandis que l'UMP compte trois présidentes de départements : Christine BOURQUIN dans le Doubs, Martine VASSAL dans les Bouches du Rhône et Valérie SIMONET dans la Creuse. Avec deux fois moins de départements en poche, le PS compte quatre présidentes : Hermeline MALHERBE a été réélue dans les Pyrénées-Orientales, Sophie PANTEL, (notre déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité que nous félicitons ;-) NDR), est devenue présidente du département de Lozère, Nathalie SARRABEZOLLES présidera le conseil départemental du Finistère, et Josette BOREL-LINCERTIN a été élue à la tête de la Guadeloupe. « Cette surreprésentation masculine anachronique au sommet du pouvoir est un modèle bien ancré au sein de toutes les collectivités puisque 84 % des maires, 92 % des président.e.s des intercommunalités et 95% des président.e.s des régions sont des hommes », souligne le **Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes** le 2 avril dans un communiqué titré « *L'hégémonie masculine à la présidence des départements résiste au formidable élan paritaire des binômes* ». Le Haut Conseil voit dans ce bilan contradictoire en matière de parité le symptôme « *d'une véritable schizophrénie démocratique* » et « *l'absolue nécessité d'une pleine mobilisation des partis politiques comme de leurs fédérations locales en faveur de la parité, même lorsqu'ils n'y sont pas contraints* ». Même constat dans les médias du 2 avril : « *A la tête des départements, les cumulards écrasent les femmes* » (**Médiapart**) ; « *La parité vole en éclat* » (**Acteurs publics**) ; « *La parité à petits pas* » (**Le Monde**) ; « *Beaucoup d'élues, peu de présidentes* » (**Le Parisien**) ; alors que **Libération** nous offre une belle une : « *Parité ? Et ta sœur ?* ». Du côté des associations, on est également déçues : dès le 27 mars **Osez le féminisme !** voyait à l'occasion des départementales 2015, un « *danger sur les droits des femmes* » et la **Coordination française pour le lobby européen des femmes** dénonce le 3 avril « *Une entrée massive des femmes dans les conseils départementaux mais pas à leur tête* ». « *S'il fallait faire la preuve que sans contrainte paritaire lors des consultations électorales, les femmes continueraient à être sous représentées, les résultats de la dernière consultation départementale, viennent le confirmer* », résume l'association **Parité** dans un communiqué du 4 avril. « *Les départements comptent 2 054 femmes élues* », se réjouit quand même **Femmes et Pouvoir** dans un communiqué du 2 avril qui estime que « *les binômes bousculent la politique politicienne* »...



Hillary CLINTON, candidate du Parti démocrate pour les présidentielles étasuniennes

Hillary CLINTON en route pour la Maison blanche ? L'ancienne secrétaire d'État des États-Unis de 2009 à 2013, épouse du quarante-deuxième président, Bill Clinton, sénatrice démocrate de l'État de New York de 2001 à 2009, a en effet annoncé dimanche 12 avril sur les réseaux sociaux par une vidéo sa candidature pour les élections présidentielle aux Etats-Unis en 2016. Hillary CLINTON s'était présentée aux primaires présidentielles du Parti démocrate de 2008, qu'elle a perdu face à Barack OBAMA. « *Cette femme qui connaît de très près tous les coups bas, les turpitudes et la cruauté du combat politique aux Etats-Unis, se lance à nouveau dans la bataille pour l'élection de 2016. C'est une persévérance qu'il faut saluer. Si elle réussit, elle sera la première femme présidente des Etats-Unis* », souligne **Le Monde** du 15 avril.



Egalité dans la vie personnelle et sociale

IVG : vers la suppression du délai de réflexion de sept jours

L'Assemblée nationale a voté le 9 avril la suppression du délai de réflexion de sept jours entre les deux consultations préalables à un avortement. Le projet de loi a été adopté en première lecture à une très large majorité par l'Assemblée le 14 avril (lire page 1) suscitant des réactions contrastées : « *IVG : le délai de réflexion de sept jours est un « calvaire »* » (**Le Monde** du 31 mars), « *Avortement : le débat sur la loi Veil relancé à l'Assemblée* » (**Le Figaro** du 3 avril), « *On veut donner l'impression que l'IVG est un acte banal* » (**Le Figaro** du 7 avril), « *IVG : un gouvernement volontaire pour les femmes* » (**Libération** du 10 avril)...



La **Croix** du 31 mars consacrait son cahier « Sciences & éthique » à l'IVG sous le titre « *Avortement, une banalisation inéluctable ?* ». Signalons qu'en Belgique la question de l'avortement est également revenue à la une des journaux (**Le Soir** du 24 mars) : certains considèrent que « *la loi, votée il y a 25 ans, est en panne* ». En effet, chez nos voisins, plus d'un millier de femmes doivent avorter à l'étranger chaque année et certaines associations comme le **Planning familial** souhaiteraient que le délai légal soit rallongé de 12 à 16 semaines.

Pour le Planning Familial : « La loi de santé : des avancées...à concrétiser ! »



Le Planning Familial va bientôt inaugurer les locaux rénovés de son siège parisien dans le 11^e arrondissement en présence des coprésidentes et des membres du bureau national ainsi que de l'équipe confédérale. Ce

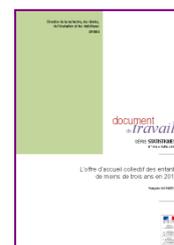
moment festif sera l'occasion d'évoquer l'avenir du réseau et les objectifs de l'association. Lors de l'inauguration, aura lieu la remise des prix aux lauréates du concours d'affiche « Créatives et créatif pour les droits » organisé par le **Planning Familial** et l'**Association nationale des écoles supérieures d'art** (ANdEA). Ce concours a été lancé en octobre dernier, dans le but de permettre aux étudiants-es d'écoles d'art de partager leur vision du Planning Familial. Il s'agissait à la fois de mettre en images les combats de l'association (droits sexuels, avortement, VIH...), tout en valorisant le travail de jeunes artistes. Quatre œuvres ont été sélectionnées avec l'appui d'un jury de professionnel-le-s du monde artistique. Le Planning familial vient par ailleurs de diffuser un communiqué titré « *La loi de santé : des avancées...à concrétiser !* ». Pour le « Planning », « *les député-es ont voté en première lecture le projet de loi santé présenté par Marisol TOURAINE. Cette loi contient de réelles avancées, et inscrit l'égalité femmes-hommes dans les objectifs de santé* », mais « *dans un contexte français où les inégalités sociales de santé s'accroissent, elle doit s'accompagner d'un renforcement de la prévention, notamment en matière de santé sexuelle* ».

[Retrouver le communiqué sur le site du Planning familial](#)

L'offre d'accueil collectif des enfants de moins de trois ans en 2012

La **Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques** vient de publier un **Document de travail**, Série statistiques (n° 194, avril 2015). Selon la publication, « *à la fin de l'année 2012, 12 170 établissements en France métropolitaine accueillaient des jeunes enfants. Ils offrent globalement 387 110 places, soit 9 690 places de plus qu'en 2011 et 123 000 de plus qu'en 1993* ».

[Télécharger l'étude sur le site du ministère de la santé](#)



Béatrice BARBUSSE nommée à la tête du Centre national pour le développement du sport

Par décret du 16 mars 2015, publié au **Journal officiel** du 17 mars, Béatrice BARBUSSE a été nommée présidente du conseil d'administration du Centre national pour le développement du sport (CNDS), l'un des plus gros opérateurs de l'Etat en matière de sport. Si le décret de nomination précise que la nouvelle présidente du CNDS est maîtresse de conférences à l'université Paris Est - Créteil, c'est à travers d'autres fonctions que Béatrice BARBUSSE s'est fait connaître dans le monde du sport...



[Retrouver le portrait de Béatrice Barbusse](#)

Promotion du cyclisme féminin par la Fédération Française de Cyclisme



La **Fédération Française de Cyclisme** présente le nouveau numéro de **France Cyclisme**, un numéro qui met le cyclisme féminin à l'honneur avec plus de 20 pages dédiées au sujet. France Cyclisme se penche sur les chiffres clés, revient sur le plan fédéral de la FFC qui fixe les priorités et détaille les actions concernant le développement du cyclisme féminin. Il propose, par ailleurs, différents témoignages de spécialistes du sport féminin et un entretien avec Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat aux Sports, que France Cyclisme a interrogé sur la stratégie de féminisation du sport en France, les actions du ministère auprès des fédérations sportives, et la signature en janvier dernier avec Pascale BOISTARD de la déclaration de Brighton-Helsinki sur la place des femmes dans le monde du sport (synthèse du 31 janvier).

Femmes à cheval

« Julie MARTIJN ne se fait guère d'illusions sur le monde des hommes. Et elle le reconnaît avec brusquerie : « Je préfère les chevaux. Dans le milieu dans lequel je travaille, les rapports humains sont très durs, et sans sentiments. ». **Le Monde** du 11 avril consacre une page à Pénélope LEPREVOST (la cavalière), Geneviève MEGRET (la propriétaire) et Julie MARTIJN (la groom). « *L'équipe de Pénélope LEPREVOST, c'est d'abord une histoire de femmes* », raconte le journal. « *Un trio de cuir, de chair, de sueur et d'acier, exclusivement féminin. Une anomalie dans des compétitions de haut niveau qui restent très masculines. Tout le paradoxe de l'équitation. Parmi les 700 000 licenciés que compte la Fédération française d'équitation (FFE), plus de 80 % sont des cavalières. L'équitation est le seul sport olympique mixte, tant en dressage qu'en complet ou en saut d'obstacles, mais les femmes sont rares à se hisser jusqu'au plus haut niveau* ».

Anniversaire du mariage pour tou-te-s

« *Abacadabra, que disparaissent vos droits !* », l'association **FièrEs** organise un spectacle de magie le 23 avril à Paris, deux ans après le vote de la loi dite « Mariage pour tous » à l'Assemblée nationale, **FièrEs** « rend hommage à cet extraordinaire tour de PaSse-PaSse que nous offre le gouvernement ». « *Vous vous êtes toujours demandé comment avaient-ils pu couper filiation et mariage en deux ? Comment la PMA avait-elle disparu de leurs chapeaux ? Comment la carte « droits des trans » s'était retrouvée tout en bas du paquet ?* », se questionne l'association. « *L'heure de la révélation a sonné ! Ne vous laissez plus envoûter... la prestidigitation du gouvernement n'aura plus de secret pour vous !* ».



[Pour en savoir plus sur le blog de FièrEs](#)

Lutte contre les violences

Lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports en commun

Osez le féminisme !, qui avait lancé l'année dernière la Campagne « Take Back The Metro » (synthèses des 31 octobre, 23 décembre 2014 et 21 février 2015), [dans un communiqué du 16 avril](#), salue la publication par le **Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes** de l'avis relatif au harcèlement sexiste dans les transports en commun (lire page 1), suite à la mobilisation des associations féministes sur cette question. « *Il est grand temps d'arrêter de détourner le regard face au harcèlement sexiste et violences sexuelles !* », s'exclame l'association. « *A Paris et dans toute la France, les regards, sifflements, injures et attouchements font partie du quotidien des femmes, et tout particulièrement dans les transports en commun. Ce ne sont pas des actes anodins, encore moins de la « drague ». Ce sont des faits de violences répétés qui ont des effets concrets sur le comportement des femmes : adapter ses tenues vestimentaires, ne pas prendre le métro seule au-delà d'une certaine heure, simuler un appel téléphonique ou changer de rame pour échapper au harceleur, baisser le regard, etc.* ». [Dans un entretien accordé au Figaro le 29 mars](#), la secrétaire d'Etat chargée des Droits des femmes dévoilait son plan pour lutter contre les violences sexistes, notamment dans les transports, et faisait le point sur son engagement contre le harcèlement de rue. Pascale BOISTARD soulignait que « *La drague n'a rien à voir avec le harcèlement de rue* ». « *Trop de harcèlement dans les transports* », titre **Le Parisien** du 16 avril qui consacre deux pages au sujet.



Prostitution : volée de bois vert contre le vote du Sénat

Le 30 mars, à quelques heures de l'examen du texte au **Sénat**, les 60 associations du **collectif Abolition 2012** avaient souhaité rappeler à l'ensemble des sénatrices et sénateurs les enjeux de ce projet de loi pour les droits des femmes dans un communiqué titré « *Pour un texte de reconnaissance des violences faites aux femmes victimes de la prostitution* ». Le 31 mars et le 1^{er} avril, c'est une volée de bois vert : « *PPL prostitution au Sénat : un vote réac, déshonorant et irresponsable !* » (**Le Mouvement du Nid**), « *Prostitution : Une loi en avant : dix ans en arrière !* » (**les eFFRONTÉ-e-s**), « *Prostitution, ils ont osé !* » (**Collectif national pour les droits des femmes**), « *Pour le Sénat, le client est roi !* » (**Osez le féminisme !**), « *Prostitution au Sénat : un vote déshonorant* » (**Zéromacho**), « *Pénalisation des victimes, impunité des auteurs : un vote qui déshonore le Sénat* » (**Libres Mariannes** et la **Coordination française pour le Lobby européen des Femmes**), « *Lutte contre le système prostitutionnel : notre détermination et notre confiance restent intactes, notre but reste le même* » (Catherine COUTELLE et Maud OLIVIER). De son côté, « *malgré la conservation du statu quo au Sénat* », le **Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes** (HCEFH) « *demeure confiant quant à l'adoption finale d'une loi équilibrée et efficace* »... Dans certains journaux, le ton n'est pas plus affable : « *Le Sénat se paye la loi prostitution* » (**Libération** du 30 mars), « *Les sénateurs UMP en plein racolage sarkozyste* » (**L'Humanité** du 30 mars), « *Les prostituées pas assez soutenues face à leurs souteneurs* » (**Libération** du 31 mars), « *Le Sénat arc-bouté sur le passé* » (**Libération** du 1^{er} avril), « *Le Sénat « racole » dix ans en arrière* » (**L'Humanité** du 1^{er} avril). **Libération** a également encore publié deux « Rebonds » sur le sujet : « *Prostitution : morale contre pragmatisme ?* » de Pierre-Yves GEOFFARD, le 31 mars, et « *Pour la responsabilité des clients de prostituées* » par Chantal JOUANNO. Signalons enfin [la tribune publiée par le Journal du dimanche du 28 mars](#) dans laquelle plusieurs médecins, comme le Dr Xavier EMMANUELLI, le généticien Axel KAHN ou le gynécologue Israël NISAND, demandent le renfort de « *la lutte contre le proxénétisme et la traite des êtres humains* », qui passerait par la fin des mesures répressives à l'encontre des personnes prostituées et l'interdiction de « *l'achat d'un acte sexuel* ». Pour les signataires, « *la violence est inhérente à l'activité prostitutionnelle* ».

Cybersexisme : une campagne d'information décalée cible les jeunes

Le Centre Hubertine Auclert (CHA) est en campagne ! Toute l'année contre les inégalités de sexe et de genre mais depuis quelques jours plus particulièrement contre le cybersexisme ! Contrairement aux idées reçues, les espaces numériques ne sont pas (encore) des eldorados de l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, selon le Centre Hubertine Auclert, une adolescente sur quatre déclare être victime d'humiliations et de harcèlement en ligne. Le CHA a donc lancé, en partenariat avec la région Île-de-France, une campagne d'information sur le cybersexisme avec plusieurs outils : « Stop au cybersexisme », [un tumblr pour sensibiliser par le rire](#), ainsi que des affiches (que nous attendons avec impatience ! NDC) et des brochures pour les jeunes et les encadrant-e-s.



Journée dédiée à la problématique des violences au sein du couple

L'Observatoire régional des violences faites aux femmes du Centre Hubertine Auclert organise le **lundi 18 mai** au Conseil régional d'Ile-de-France [une journée dédiée à la problématique des violences au sein du couple](#). Deux temps forts marqueront cette journée. En matinée, la présentation d'une étude inédite sur les situations et parcours des femmes victimes de violences conjugales en Ile-de-France, et l'après-midi, l'organisation d'une rencontre internationale sur les violences dans les relations amoureuses et sexuelles des adolescent-e-s.

Droit d'être soignées et protégées pour toutes les victimes de violences sexuelles !

[Une pétition a été mise en ligne le 23 mai](#) par Muriel SALMONA, psychiatre et présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie. Les signataires demandent au président de la République, aux membres du Gouvernement, et aux parlementaires « *un accès rapide à des soins de qualité, sans frais, par des professionnels formés, dans des centres spécifiques accessibles sur tout le territoire, à tout moment de leur parcours* ».

« Tu la sens bien profond ma liberté expression »

Suite à l'affaire du concert du groupe « Viol » annulé sur ordre de la préfecture (synthèse du 28 mars), « *affligées des réactions d'incompréhension (ou de mauvaise foi) du milieu punk et des défenseurs de la liberté d'expression (...), et plus généralement en riposte aux violences sexistes dans les paroles de chansons* », plusieurs jeunes femmes ont créé le groupe « [Emasculation](#) ». « *A l'instar du mouvement des Riot grrrl, notre but est de déranger dans le milieu très misogyne de la musique "alternative" française (groupes, médias, salles de concerts...) et de faire sourire nos amiEs féministes* », indique le groupe.



Un an après... 200 jeunes lycéennes toujours prisonnières de Boko Haram

La **délégation aux droits des femmes du Sénat** (16 avril), plusieurs journaux des 14 avril et 15 avril, et la plupart des associations, dont la « *colère reste entière* », commémorent le triste anniversaire de l'enlèvement de plus de 200 jeunes lycéennes par le mouvement terroriste Boko Haram (synthèses des 12 mai et 4 août 2014) : « *Depuis le rapt des lycéennes, un an d'angoisse au Nigeria* » (**Libération**), « *Un an sans nouvelles des lycéennes nigérianes* » (**La Croix**), « *Ces vies brisées par Boko Haram* » (**L'Humanité**). Le quotidien catholique souligne que « *dans le nord du Nigeria, Boko Haram continue ses enlèvements* », alors que **Libération** du 16 avril souligne qu'en Irak, pour l'Etat islamique, les viols et l'esclavage sont « *une arme de terreur à grande échelle* ».

Culture, communication

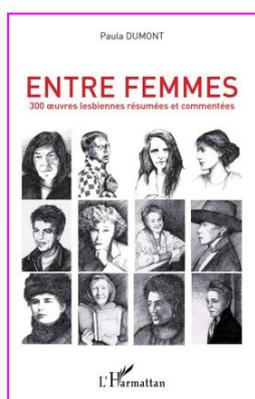
La tournée nationale de Blandine METAYER sur l'égalité professionnelle continue

A l'initiative de **Changement de décor**, la tournée nationale sur l'égalité professionnelle continue ! Elle est organisée, en partenariat avec l'ANDRH, IMS entreprendre, FACE, la Charte de la Diversité, le ministère des droits des femmes, l'Observatoire de la Parentalité en Entreprise et l'AFMD (synthèse du 9 juillet 2014). Chaque soirée est composée de la représentation du spectacle, d'un débat avec la comédienne et d'une table ronde ? A noter que Pascal BOISTARD participera à la table ronde à Amiens le 22 avril. La tournée passera ensuite au Mans le 28 avril.



[Retrouver les informations sur la tournée](#)

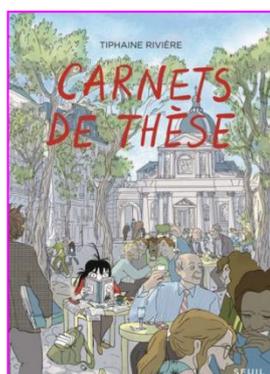
« Entre femmes. 300 œuvres lesbiennes résumées et commentées »



Paula DUMONT, auteure de plusieurs livres sur les lesbiennes et la lesbophobie (synthèses des 12 août 2009, 23 juin 2010 et 23 mars 2011 et 21 septembre 2012), publie chez **L'Harmattan**, « Entre femmes - 300 œuvres lesbiennes résumées et commentées ». « *La plupart des gens ignorent que de nombreux ouvrages mettent en scène des lesbiennes* », rappelle la maison d'édition. « *Afin de pallier cette carence, « Entre femmes » recense des romans, des œuvres dramatiques, des recueils de poèmes, des bandes dessinées, des témoignages et des biographies qui mettent au premier plan l'amour d'une femme pour une autre. On trouvera dans ce livre les notices de plus de trois cents ouvrages résumés et commentés, publiés de 1900 à 2014. Voici un choix d'héroïnes auxquelles s'identifier* ».

Thésarde et avocate au crible de la bande dessinée

« *Quand une jeune enseignante quitte son collège de ZEP pour se lancer, euphorique, dans une thèse, elle n'imagine pas le chemin de croix sur lequel elle s'engage...* », **Le Monde** a [publié le 13 avril un entretien](#) avec Tiphaine RIVIERE dont **Le Seuil** publie le roman graphique désopilant à offrir aux futurs ou anciens doctorants, comme elle, ou aux proches de ceux qui sont en plein dedans... On en profite pour citer une autre bande dessinée « *la vie de Palais, il était une fois les avocats...* » de Me Richard MALKA et Catherine MEURISSE aux éditions **Marabulles** (parue en 2014) : « *Les déboires de Jessica CHAILLETTE collaboratrice dans un cabinet d'avocats... une jeune avocate exploitée par son patron, mal payée, qui attend vainement la gratitude de ses clients et dont la vie personnelle part à vau-l'eau, mais qui a encore quelques idéaux !* ».



« Le mâle entendu »

« Combien de fois ? Impossible de vous dire le nombre de fois que l'on m'a demandé de parler du « problème des femmes ». J'ai cessé d'obtempérer. Depuis un bon moment déjà - dans les prisons, les soirées amicales, mes essais - j'interroge et écoute beaucoup plus les hommes que les femmes. Le « problème des hommes » me semble tellement plus grave que le « problème des femmes » ! **Libération** du 17 avril publie une tribune de Nancy HUSTON titre « *Le mâle entendu* »



[Lire la tribune sur le site de Libération](#)

Le patriarcat gravé dans le marbre du Taj Mahal

« Loin de la légende romantique du palais construit par amour, certaines voix indiennes le considèrent comme le symbole d'une domination masculine archaïque », **M Le magazine du Monde** du 4 avril se demande si le Taj Mahal, « que les voyageurs du monde entier décrivent comme le temple de l'amour et du romantisme, n'était au fond qu'un monument symbolisant le patriarcat le plus archaïque ? ». Quatre siècles après sa construction, le débat agite une société indienne en pleine mutation signale l'hebdomadaire, qui rappelle que « si nul ne conteste que l'empereur moghol Shah Jahan, lorsqu'il fit construire, au début du XVIIe siècle, ce fameux palais de marbre blanc, était dévasté par le chagrin après la mort de son épouse, il ne fait aucun doute non plus qu'il n'avait guère épargné sa belle - et les autres femmes - de son vivant ».

[Lire l'article sur le site du Monde](#)



Pour information, cette synthèse est réalisée à partir d'alertes d'actualité internet, de la surveillance des sites institutionnels français, ainsi que d'une sélection de sites associatifs francophones, des informations et documents reçus par le bureau de l'animation et de la veille et d'une sélection de la presse quotidienne et hebdomadaire nationale. - Photos © DR

Direction générale de la cohésion sociale – Service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes
Bureau de l'animation et de la veille - dgcs-sdfe-synthese@social.gouv.fr - <http://www.femmes-egalite.gouv.fr/>